

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1889

Artikel: Initiative "impôts équitables" : "Le Temps" admet enfin
Autor: Schouwey, Christophe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009911>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fonctionnement de l'économie suisse.

On peut naturellement s'interroger sur l'intérêt de faire explicitement le lien, en fin de documentaire entre les années 70 et les récentes votations portant sur des thèmes liés à l'immigration. Les deux périodes ont en effet autant de différences que de similitudes¹³. Mais l'oubli faisant rapidement son effet, il est justifié d'inciter le spectateur à faire le lien. C'est d'ailleurs l'un des rôles de l'enseignement de l'histoire pour lequel ce film servira d'outil pédagogique¹⁴. Aujourd'hui comme hier, les crispations sont liées à des accords avec les pays voisins.

Pendant les années 60, la Confédération avait signé un accord permettant aux saisonniers d'obtenir une autorisation de séjour après cinq ans. Dans les années 2000, c'est l'accord de libre-circulation qui agite les esprits. Et le rôle des saisonniers des années 70 est désormais joué par des clandestins¹⁵ ...

Si l'UDC se défendra en prétendant se battre aujourd'hui en priorité contre des criminels étrangers, on rappellera que les années récentes ont vu fleurir des initiatives pour limiter la population étrangère à 18%¹⁶ et pour rendre plus difficiles

les naturalisations¹⁷. Et si le documentaire donne avant tout la parole à des gens qui ont réussi leur intégration, il ne faut pas oublier de mentionner que les réalisateurs ont essuyé de nombreux refus motivés par la honte, la peur ou le ressentiment.

Le lien entre le passé et le présent est donc légitime et ce documentaire devrait inciter à une réflexion sur l'actualité des rapports entre Suisses et étrangers. Une réflexion qu'on pourrait stimuler en demandant quel regard on portera dans trente ans sur les «*années Blocher*».

Initiative «impôts équitables»: «Le Temps» admet enfin son erreur

Invité: Christophe Schouwey • 10 novembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15864>

L'abus d'autorité du «média suisse de référence», mais aussi du professeur Bernard Dafflon, dénoncé par un citoyen de La Chaux-de-Fonds

L'initiative «*pour des impôts équitables*», sur laquelle le peuple vote le 28 novembre, obligerait tous les cantons à imposer à 22% minimum les tranches de revenu au-dessus de 250'000 francs. Cette augmentation ne concernerait à peu de chose près que les cantons qui pratiquent la sous-enchère fiscale pour «*piquer*» les contribuables aisés des autres cantons. En outre, il faudrait qu'une personne gagne bien plus que 250'000 francs

pour vraiment sentir les effets de l'initiative. Par exemple, dans un canton à très basse fiscalité, une personne gagnant 300'000 francs pourrait se voir taxer à 10% pour les 250'000 premiers francs et à 22% sur les 50'000 francs suivants. Elle ne payerait donc, en définitive, qu'un modeste taux moyen de 12%, impôt communal compris.

Pourtant *Le Temps*²³ du 13 octobre a considérablement exagéré la portée de l'initiative, affirmant qu'un revenu de 250'000 francs serait imposé à 22%. Tout le monde a le droit de se tromper; en l'occurrence, notre «*quotidien romand de référence*» en a fait un usage particulièrement abondant. J'ai

dû envoyer pas moins de quatre courriels, en menaçant à deux reprises de dénoncer le cas au Conseil de la Presse, pour obtenir la publication du rectificatif ci-dessous, paru le 9 novembre:

«L'analyse de l'initiative fiscale comportait une erreur. Il était faux de dire que le taux d'imposition à Wollerau passerait à 22% pour des revenus de 250'000 francs. Selon l'initiative, le taux de 22% concerne chaque franc supérieur à 22% .» [NDLR: en réalité chaque franc supérieur à 250'000 francs]

Rappelons que *Le Temps* a pris parti très vigoureusement contre

l'initiative, dans au moins deux articles. Compte tenu de ce qui précède, on peut se demander si cette prise de position est vraiment réfléchie. Rappelons aussi que l'erreur du *Temps* avait déjà été commise dans *L'Impartial*, *L'Express* et *La Liberté*, qui avaient été induits en erreur par le professeur d'université fribourgeois Bernard

Dafflon, pourtant spécialiste de la fiscalité. Tout comme *Le Temps*, ces journaux ont depuis admis qu'ils s'étaient trompés.

Il n'est pas anodin que la presse romande ait diffusée une information erronée sur un sujet passant en votation. Cette erreur a pu amener certains votants à exagérer la portée de l'initiative

socialiste et à croire que leurs impôts risquaient d'augmenter alors que ce n'était pas le cas. J'appelle donc tous les lecteurs de la présente à faire en sorte que la population soit informée correctement et puisse voter en connaissance de cause.

Christophe Schouwey, La Chaude-Fonds

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1889#>
2. <http://www.parlament.ch/f/dokumentation/berichte/berichte-aufsichtskommissionen/geschaeftspruefungskommission-gpk/berichte-2010/Documents/bericht-gpk-ns-ubs-kundendaten-usa-2010-05-30-f.pdf>
3. <http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=35586>
4. <http://www.domainepublic.ch/articles/15783>
5. <http://www.pme.ch/de/artikelanzeige/artikelanzeige.asp?pkBerichtNr=182207>
6. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis394.html>
7. <http://www.domainepublic.ch/articles/15000>
8. <http://www.sgv-usam.ch/fr/dossier-regulierungskosten.html>
9. <http://www.pdc.ch/themes/apercu-des-themes/economie/>
10. <http://www.sp-netzwerk-kmu.ch/index.html>
11. <http://www.unil.ch/connaissance3>
12. <http://www.unil.ch/connaissance3/page78486.html>
13. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/beeac870-ed12-11df-b38b-d5dad6ac7f8/Lombre_de_James_Schwarzenbach
14. http://www.unil.ch/webdav/site/connaissance3/shared/Dossier_pedagogique_Les_Annees_Schwarzenbach_1.pdf
15. <http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article&sid=443937>
16. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis243t.html>
17. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis320t.html>
18. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a75.html>
19. <http://www.are.admin.ch/dokumentation/00121/00224/index.html?lang=fr&msg-id=31226>
20. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/c700.html>
21. http://www.avenir suisse.ch/fr/viewPublication/content/themen/effizienz-der-institutionen/kt-monitoring_3.html
22. <http://www.domainepublic.ch/articles/9634>
23. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/ed8a452c-d640-11df-9552-bf32c651740c/Une_foudroyante_attaque_contre_le_principal_atout_de_la_Suisse